



Collège de l'Aulne

Règlement de l'internat

L'internat est un espace d'hébergement collectif.

Les élèves internes sont placés sous la responsabilité et sous l'autorité des personnels de direction et de la vie scolaire, qui veillent au bon fonctionnement de l'internat ainsi qu'au respect des règles de vie.

Dans le cadre d'un projet d'éducation et de formation, les élèves doivent en accepter les contraintes d'organisation liées à son fonctionnement. L'élève contrevenant s'expose au régime de punitions et de sanctions figurant dans le règlement intérieur du collège, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat et/ou définitive de l'établissement.

Rappel :

- Les élèves internes sont soumis au **Règlement intérieur du collège** (se reporter au carnet de liaison).
- Dans le cadre de vie en collectivité, il est demandé à chaque élève de respecter l'hygiène et la propreté des chambres et parties communes.
- Le plan des chambres doit être respecté, il est interdit de bouger les meubles.
- Dans le cadre de l'intégration des élèves de la section sportive au sein du collège, il est interdit de porter les vêtements floqués SSE sur le temps scolaire. Concernant le mercredi, les élèves internes pourront porter leurs vêtements floqués en cas de match.
- Les téléphones portables seront déposés chaque soir dans la chambre du surveillant.
- **Les élèves doivent veiller à ne rien oublier le matin à l'internat qui sera fermé durant la journée.**

Ce document fixe les règles de vie de l'internat.

Toute inscription vaut acceptation de ces règles de vie ainsi que du règlement intérieur de l'établissement.

Règles de vie de l'internat (17h - 8h45) :

Chaque interne se voit confier à son entrée, un équipement individuel qu'il doit respecter, comme il respectera les locaux collectifs et les personnels d'encadrement, qui seront son cadre de vie durant son séjour dans l'établissement. Un état des lieux est établi à l'entrée à l'internat. Toute dégradation entraînera des réparations financières et administratives appropriées.

Les horaires :

Organisation du Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7h10	Lever
7h30	Petit Déjeuner
8h30	Départ de l'internat pour les cours
17h	Goûter

17h- 18h45	Entraînement
19h	Repas
20h- 21h	Étude
21h-21h30	Temps libre
21h45	Extinction des feux

Organisation du Mercredi après-midi

13h-15h	Entraînement
16h-17h	Étude
17h-19h	Temps libre

Les chambres :

Les internes sont hébergés en chambre collectives. Chaque chambre est équipée d'une literie et d'une armoire individuelle, d'une salle de douche et toilettes séparées. Les familles doivent fournir une alèse et un drap-housse. L'établissement fournissant un oreiller et une couette, il est indispensable d'apporter taie et housse de couette.

Chaque élève est tenu responsable de son espace. Le ménage quotidien est à sa charge (faire son lit, rangement). L'interne doit veiller à laisser une pièce ordonnée afin de faciliter le travail quotidien du personnel de service. Il est aussi tenu de changer sa literie régulièrement et obligatoirement à chaque départ en vacances.

Il est recommandé de ne pas apporter à l'internat de l'argent, des objets ou des vêtements de valeur.

Chaque placard peut être fermé avec un cadenas (à apporter).

Pour des questions d'hygiène et dans le cadre du plan nutritionnel des sportifs, l'apport et la consommation de boissons et nourriture ne sont pas autorisés à l'internat (**les fruits secs, compotes et barres céréalières sont tolérés dans la limite du raisonnable et sont remis obligatoirement au surveillant le lundi soir**).

Une décoration neutre sans aucune connotation, non salissante, non susceptible d'abîmer les murs, peut être autorisée.

Les chambres sont fermées aux heures d'externat (8h45 à 17h) ; **aucun oubli de matériel ne sera toléré.**

Pour favoriser l'autonomie, une machine à laver est à disposition (avant l'étude surveillée pour éviter les désagréments sonores) en cas de besoin et en accord avec le surveillant.

Etude :

Ce temps est obligatoire et réservé au travail scolaire. Le calme et le silence sont exigés afin de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions.

Ces études encadrées se font dans 2 salles spécialement aménagées (4ème / 3ème)

Des ordinateurs sont mis à leur disposition.

Durant ce temps, les élèves peuvent bénéficier de l'appui, de l'aide et des conseils méthodologiques des personnels qui les encadrent. La réalisation des travaux scolaires est contrôlée.

Temps libre :

Les téléphones sont à disposition des internes de 21h00 à 21h30. Les portes de chambres doivent être ouvertes durant ce temps. Ensuite, ils doivent être rangés dans les pochettes prévues à cet effet dans la chambre du surveillant.

Entraînements :

Tout élève dispensé médicalement doit rencontrer **obligatoirement** l'entraîneur. Il reste sous la responsabilité de l'établissement et est intégré au dispositif « devoirs faits » pendant l'entraînement.

Absences et retards :

- Sortie exceptionnelle : les internes peuvent être autorisés à se rendre à un rendez-vous. Un courrier des parents précisant la nature et les horaires du rdv, ainsi que le nom de la personne qui récupère et dépose l'interne au collège, devra impérativement être adressé à la vie scolaire.
- Absences et retards doivent impérativement être justifiés d'un appel et d'un écrit sur Pronote ou dans le carnet de liaison.

Soins et médicaments :

Les médicaments sont interdits sauf présentation préalable d'une ordonnance. Les traitements médicamenteux sont confiés à l'équipe éducative puis distribués quotidiennement aux élèves.

Il n'existe pas d'infirmerie de nuit ; si les internes sont malades ou se blessent, les parents, responsables légaux ou correspondants doivent venir chercher l'élève. En cas d'urgence, l'établissement fait appel au SAMU et en informe les parents.